



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Division prestations

Par e-mail au format Word
abteilung-leistungen@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Fribourg, le 4 décembre 2018

Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts – 1^{er} volet

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons au courrier du 14 septembre 2018 de Monsieur Alain Berset, Président de la Confédération.

Nous vous remercions de la possibilité qui est donnée au Conseil d'Etat du canton de Fribourg de prendre position sur l'avant-projet et les explications du Conseil fédéral concernant la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Le Conseil d'Etat se rallie en substance à la prise de position de la CDS, à l'exception du point 2.6 concernant les mesures à prendre dans l'assurance-accidents, l'assurance invalidité et l'assurance militaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat